

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents exc.	Absent	Votants
13	11	2		13

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique		
Étaient absents :		
M. FALLITTO Giovanni	Pouvoir à M. GIRARD Guy	
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme. WAGNER Mirèse	
1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 juin 2022 2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 3. Foyer sillois : actualisation des tarifs 4. Travaux de ravalement de façades : déclaration préalable 5. Portail du groupe scolaire « L'île aux oiseaux » : demande de subvention 6. Vidéoprotection : demande de subvention 7. Points divers		

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Madame Mirèse WAGNER

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2022.

2. FOYER SILLOIS : ACTUALISATION DES TARIFS (DELIBERATION D2022-06-01)

Rapporteur : Philippe BOULANGE, Conseiller Municipal

VU la délibération D2018-07-05 du 3 décembre 2018 fixant les tarifs de location du foyer sillois ;

CONSIDERANT l'évolution de l'indice des coûts à la consommation ;

CONSIDERANT la proposition du comité de gestion du foyer sillois qui s'est réuni le 16 septembre 2022 d'augmenter modérément les tarifs de 50 € pour les nouvelles locations déposées à partir du 1^{er} septembre 2022 et d'appliquer un tarif de 2 € par verre cassé.

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs aux montants suivants :

Type de location	Demandeur résidant à Silly-sur-Nied/Landremont	Demandeur ne résidant pas à Silly-sur-Nied/Landremont
Demi-journée	60 €	100 €
Journée (en semaine uniquement avec mise à disposition à 8h et restitution à 18h)	150 €	200 €
Forfait congé de fin de semaine : du samedi 8h au lundi 9h00 avec possibilité de mise à disposition le vendredi après 18h en fonction de la disponibilité du foyer sillois. (peut être prolongé d'une ou 2 journées en cas de jours fériés attenants au week-end)	300 €	400 €
Forfait Ménage	60 €	60 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée par Monsieur le Maire,
- **PRECISE** que le tarif des résidents à Silly-sur-Nied ne peut être appliqué que si c'est le résident qui signe le contrat de location, les chèques de caution et le chèque de paiement de la location.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DELIBERATION D2022-06-02)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement année 2021 de la SEBVF et est invité à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du rapport ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

**4. TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES : DECLARATION PREALABLE
(DELIBERATION D2022-06-03)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme relatif aux travaux et changement de destination soumis à déclaration préalable ;

CONSIDERANT que l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme précité, prévoit, la possibilité, pour le Conseil Municipal, de décider de soumettre les travaux de ravalement de façades à autorisation ;

CONSIDERANT que les façades participent à la qualité de l'espace communal et du cadre de vie ;

CONSIDERANT que la déclaration préalable de travaux offre la possibilité à la commune d'orienter et de conseiller les porteurs de projet sur les travaux envisagés, dans le respect des règles d'urbanisme ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de veiller à la bonne insertion des façades dans leur environnement ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

**5. PORTAIL GROUPE SCOLAIRE « L'ÎLE AUX OISEAUX » : DEMANDE DE SUBVENTION
(DELIBERATION D2022-06-04)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT les nouvelles normes de sécurité des établissements accueillant du public, notamment dans le cadre Vigipirate ;

CONSIDERANT les travaux de rénovation du groupe scolaire « L'île aux oiseaux » réalisés durant l'année 2022 ;

CONSIDERANT les attentes des parents du village quant à la sécurité de leurs enfants scolarisés ou accueillis au périscolaire ;

CONSIDERANT le développement de l'accueil périscolaire dans les bâtiments du groupe scolaire « L'île aux oiseaux » et l'amplitude horaire de cet accueil (7h-19h) ;

CONSIDERANT la vétusté du portail du groupe scolaire « L'île aux oiseaux » ;

Monsieur le Maire propose d'installer un nouveau portail à l'entrée du groupe scolaire « L'île aux oiseaux » avec sonnette, visiophone et commande à distance.

VU le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Achat du portail	4 596,00	5 515,20
Visiophone	2 140,00	2 568,00
Raccordement portail électrique	3 375,00	4 050,00
TOTAL	10 111,00	12 133,20

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention auprès de l'Etat :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
Etat	DETR (30%)	3 033,30
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	7 077,70
Commune Silly-sur-Nied	TVA	2 022,20
Montant total TTC du projet		12 133,20

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'achat d'un portail et d'un visiophone.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cet achat.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention relative pour l'achat du portail et du visiophone.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

6. VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION (DELIBERATION D2022-06-05)

VU la délibération D2014-09-01 du 17 décembre 2014 validant le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection ;

VU la délibération D2020-09-04 du 30 novembre 2020 validant le projet de mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection afin de disposer d'une supervision de l'ensemble des voies de circulation permettant l'accès au village et d'avoir une meilleure protection des bâtiments et des espaces publics de la commune ;

VU la délibération D2021-10-06 du 26 novembre 2021 demandant l'attribution d'une subvention auprès de la DETR ;

VU l'arrêté DCAT/BAT/N°47 du 22 mars 2022 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'installation d'un système de vidéoprotection aux points d'apports volontaires et rue de la Goulue ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'améliorer certains aspects du dispositif en place d'étendre le système de vidéoprotection de la commune ;

CONSIDERANT l'avis du référent sécurité du Groupement de Gendarmerie de la Moselle indiquant que le projet est conforme à la législation en vigueur ;

VU le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Extension système vidéoprotection	11 752,00	14 102,40
TOTAL	11 752,00	14 102,40

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes concernés :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
Etat	DTER (Mise aux normes de sécurité et sécurisation des espaces publics) Accordée	4 701,00
GRAND EST	Plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques - vidéoprotection	4 701,00
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	2 350,00
Commune Silly-sur-Nied	TVA	2 350,40
Montant total TTC du projet		14 102,40

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des organismes cités ci-dessus toutes subventions relatives à l'extension du système de vidéoprotection.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions et la réalisation des travaux et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

7. POINTS DIVERS

7.1 TRAME NOIRE

Monsieur le Maire rappelle les récents investissements de la commune pour remplacer les ampoules au sodium de l'éclairage public par des lampes led. Les conséquentes économies d'énergie que procurent cette transformation de l'éclairage public permettront de digérer plus facilement les augmentations du prix de l'électricité à prévoir dans le contexte de crise énergétique actuel. Dès lors, la municipalité refuse le principe de la « trame noire » et décide de maintenir l'éclairage public allumé dans tout le village, toute la nuit, pendant toute l'année. L'intensité de l'éclairage est toutefois réduite durant quelques heures chaque nuit, sans que cela n'incommode les riverains et passants, dont le sentiment de sécurité est ainsi préservé. Se basant sur l'analyse du directeur générale de l'UEM, monsieur le Maire précise qu'une extinction temporaire des lampadaires, durant la nuit, ne serait que très peu impactante sur la facture d'électricité. Compte tenu de la faible consommation électrique des décorations de Noël, également en led, le conseil municipal opte aussi pour le maintien des illuminations pour les fêtes de fin d'année. Une substantielle économie sera cependant réalisée pour la pose de ces motifs qui sera, cette année, réalisée par les élus eux-mêmes.

7.2 COMMISSION PROPRETE

La commission propreté a réalisé son inspection biennale du village le 10 août dernier. Elle a établi un satisfaisant constat d'état général de propreté de la commune et a relevé certains points d'amélioration notamment en termes de végétation débordante sur la voie publique. Monsieur le Maire s'est rapproché des propriétaires concernés pour faire procéder à l'élagage ou à l'entretien de ces points sensibles. L'opération « propreté du village » avec la participation des habitants sera reconduite en mars 2023.

7.3 ASSOCIATION JEUNESSE SILLOISE

L'association de la Jeunesse silloise a été relancée par un nouveau bureau désormais présidé par Ludovic Marck-Gloriot. De nouvelles animations ont été programmées comme des tournois de tennis de table ou des « Olympiades » au foyer sillois. La Jeunesse silloise envisage d'organiser d'autres événements extérieurs pour les plus petits du village comme par exemple la soirée d'Halloween.

7.4 MICRO CRECHE « NOS PETITS PAS »

La municipalité se réjouit de l'ouverture d'une micro-crèche, le 10 octobre dernier, au 1A rue principale.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

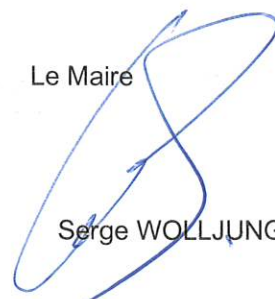
Fait à Silly-sur-Nied, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance



Mirèse WAGNER

Le Maire



Serge WOLLJUNG